

REVALORISATIONS DES PRIMES ET INDEMNITES

C'EST ENCORE ET TOUJOURS NON !!!

Lors de la réunion ordinaire du CSE (Comité Social et Economique) du 09 septembre dernier nous avons demandé à la direction de l'entreprise la revalorisation de toutes les primes et indemnités.

Et bien encore une fois nous n'avons pas été déçus par le mépris et l'arrogance de notre direction qui a simplement et laconiquement répondu :

CE N'EST PAS L'OBJET DU CSE !

Circulez y'a rien à voir, comme disait l'autre...

Donc pour la direction cette question de rémunération ne se discute pas en CSE. Mais pas non plus en NAO, visiblement, puisque ces primes et indemnités sont figées depuis 2011 !!!

On n'en parle pas non plus en négociations d'accords puisqu'elles n'ont pas évolué depuis notre accord d'entreprise de 2013 qui reprenait déjà les montants de celui de 2011... Ca laisse coi...



Alors on peut légitimement se poser des questions : à qui doit-on les réclamer, à qui peut-on en parler, dans quel endroit mystérieux peut-on espérer obtenir ces revalorisations ? Pourquoi un groupe aussi riche a-t-il autant de difficultés à parler d'argent ? Comment peut-on amasser des fortunes sans jamais en redistribuer ?

Pour notre part nous établissons et adressons dès à présent et pour une prise d'effet immédiate nos revendications en la matière à notre direction :

- **Passage de l'indemnité d'astreinte de 195 à 300 euros.**
- **Passage de l'indemnité annuelle de surpopulation carcérale de 300 à 600 euros.**
- **Passage de la prime annuelle chauffeurs de 2x200 à 2x400 euros.**
- **Passage de 75 à 120 euros pour les primes de Noël et Jour de l'an en astreinte.**
- **Le doublement de toutes les primes dites « de permanence » (restauration, accueil familles notamment).**
- **Création d'une indemnité dite « de milieu pénitentiaire » de 200 euros mensuels.**

N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive et ne se substitue évidemment pas aux augmentations de salaires que nous réclamons par ailleurs depuis longtemps, parce que c'est notre travail qui fait la richesse de l'entreprise, et pas le contraire !

N'hésitez donc pas à nous contacter pour tous renseignements et questions ou que vous soyez :
 Votre élu titulaire au CSE au 06 10 79 37 51 ou 06 71 11 19 15 / Votre représentant de la section syndicale au 07 86 75 01 20

Sites internet fédéral : <https://www.soc-etudes.cgt.fr> et confédéral : <https://www.cgt.fr>

Section Syndicale CGT Sodexo Justice Services – Email : cgt-sjs@outlook.fr